

**La nouvelle planification hospitalière cantonale,  
une chance pour clarifier notre mission et  
défendre la qualité de nos prestations**

L'Hôpital du Jura a pris connaissance de la nouvelle planification hospitalière cantonale adoptée par le Gouvernement et prend acte de la liste des prestations qui lui sont confiées. Même si toutes les prestations pour lesquelles il avait postulé n'ont pas été retenues, l'H-JU peut se montrer globalement satisfait de cette planification. La méthode extrêmement rigoureuse employée par le canton lui permettra de valoriser la qualité de son offre auprès de la population du canton du Jura.

La nouvelle procédure jurassienne de planification hospitalière représente un bouleversement important pour les institutions de santé. Pour les autorités, il s'agit désormais d'analyser avec précision chaque groupe de prestations\* et non plus seulement un hôpital dans sa globalité. Chaque prestation est passée au crible de critères de qualité très exigeants, mis en place initialement par le canton de Zurich et repris ensuite par la conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé. Ainsi, l'H-JU s'est vu confirmer un grand nombre de prestations, dont l'excellente qualité est désormais officiellement reconnue. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle et d'une reconnaissance pour l'hôpital et les professionnels de la santé qui y travaillent. Il s'agira à l'avenir de communiquer cela au mieux à la population pour l'amener à faire appel en toute confiance à des soins de proximité et de qualité.

A contrario, l'H-JU peut nourrir quelques regrets, puisqu'un certain nombre de prestations spécialisées demandées par l'H-JU n'ont pas été retenues par le canton. Elles ne répondaient pas pleinement à des critères exigeants principalement en ce qui concerne la disponibilité des médecins spécialistes (médecins consultants externes) ou le nombre minimum de cas traités annuellement. Hormis un manque à gagner, cette nouvelle donne peut entraîner une incompréhension légitime de la part de certains médecins spécialistes, qui se voient imposer une réduction de la diversité de leurs actes. Par ailleurs, transposer les standards zurichois en terme de nombre de cas par année dans une région de moindre densité de population n'est pas forcément judicieux pour toutes les activités médicales.

Il faut cependant relever que toutes les prestations de base indispensables à un établissement d'importance cantonale sont maintenues et sont suffisantes pour garantir une excellente attractivité. L'H-JU peut même s'attendre à une augmentation de son activité l'année prochaine. Si les citoyens sont convaincus par les garanties de qualité données par l'H-JU et le canton, ils devraient choisir en priorité leur hôpital de proximité. Avec une augmentation du nombre de cas, la qualité des prises en charge ne pourra que continuellement s'améliorer car l'expertise des médecins augmente avec la fréquence de leur pratique.

En conclusion, l'Hôpital du Jura se déclare satisfait de la transparence imposée par cette nouvelle méthode d'attribution. L'institution réaffirme sa volonté de travailler en étroite collaboration avec le Service de la santé pour préparer au mieux son avenir dans un seul but : offrir des soins de qualité à la population jurassienne.

*\*la planification hospitalière ne concerne ni les prestations ambulatoires  
ni les urgences*

**Renseignements  
complémentaires**

Dr Yannick Mercier  
Directeur médical  
032 421 26 12